



Mardi 17 juin 2008

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de la convention de partenariat entre les 3 organismes

Pour la mise en œuvre d'une action collective visant au développement du management des ressources humaines dans les entreprises de l'hôtellerie restauration.

Le 23 juin 2008 à 17 h 00 se déroulera la **signature de la convention de partenariat** entre la **Chambre de Commerce et d'Industrie Littoral Normand-Picard**, l'**UMIH 80** et le **Centre d'Ergonomie et de Sécurité du Travail en Picardie – Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (CESTP-ARACT)**.

Les Présidents de chaque structure officialiseront leur collaboration dans les locaux de la CCI Littoral Normand-Picard, Salle Baie de Somme à Abbeville.

L'objectif est d'accompagner les entreprises du secteur CHR dans le management de leurs ressources humaines.

De type formation-action, l'opération sera animée par les intervenants du CESTP-ARACT, organisme régional spécialisé dans l'aide aux entreprises en matière d'amélioration des conditions de travail et de développement des ressources humaines. Cette action « TEST » pour les CHR actuellement en cours auprès de 6 entreprises volontaires, permettra d'en évaluer la pertinence avant le lancement d'une large opération sur l'ensemble des entreprises de la profession.

Volet formation de l'opération

Six séminaires thématiques qui couvrent les besoins repérés comme prioritaires et communs par les entreprises du fait de **leurs impacts sur l'organisation du travail et les conditions de travail**.

Session 1 : Management – comment adapter mon style de management pour une meilleure gestion d'équipe ?

Session 2 : Management – pourquoi et comment organiser la délégation ? Les conditions de réussite

Session 3 : Management – Identifier, comprendre et résoudre des conflits

Session 4 : Management – L'entretien individuel, outil de la performance de mon entreprise

Session 5 : Risques professionnels et prévention – Aller au-delà de l'approche Sécurité

Session 6 : Conciliation des temps – Trouver des compromis en regard des contraintes respectives

Pour en savoir plus contacts

CCI Littoral Normand-Picard

Gérard Désérable – 0820 80 76 00

CESTP-ARACT

Arnaud Coulon – 03 22 91 45 10

UMIH 80

Béatrice Charpaud

03 22 92 35 01

Presse Myriam Tellier - 03 22 25 47 73

Presse Sylvie Herbin – 03 22 80 51 81